

Conseil municipal

Compte-rendu de la séance du lundi 18 mars 2019 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents ou représentés en début de séance : 27 dont 6 pouvoirs

Nombre de conseillers ayant participé au vote des CA 2018 principal et annexe : 25 dont 5 pouvoirs

Secrétaire de séance : Virginie RYON

Président : M. Bernard DEJEAN

Présents : M. Bernard DEJEAN, M. Marc BUTTY, Mme Josette DUCREUX, M. Jean-Luc HYVERT, Mme Geneviève BENSIAM, M. Guillaume SOUY, Mme Michelle VAUQUOIS.
Mme Andrée BOISSET-LEMERY, M. Guy MOLLARD, M. Gilbert ARLABOSSE, Mme Françoise PERRIN, M. Robert CHAPELLE, M. Jean-Luc RUIZ, M. Xavier CHAMPAGNON, M. Gilles MAJEUR, Mme Carine MONTREDON, Mme Virginie RYON, Mme Françoise TOUFALI, M. Jean ATLAN.
Mme Catherine MORAND-BARON, M. Roger OLIVERO.

Absents excusés : Mme Véronique GAZAN.....**pouvoir à**Mme Virginie RYON
M. Jean SKWIERCZYNSKI**pouvoir à**M. Marc BUTTY
M. Pierre DIAMANTIDIS**pouvoir à**M. Bernard DEJEAN
Mme A. EL ASSAD-GAUDRY..**pouvoir à**Mme Françoise TOUFALI
M. Guy GAMONET**pouvoir à**M. Roger OLIVERO
Mme Florence MARTIN.....**pouvoir à**Mme C. MORAND-BARON
M. Didier FABRE, Mme Véronique MUZIO.

I – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2019.

II – Approbation des comptes de gestion 2018 - Budget principal et budget annexe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les deux comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, correspondant aux budgets principal et annexe Espace Monts d'Or de la commune.

III – Compte administratif 2018 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal après que le Maire se soit retiré, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2018 arrêté aux montants suivants :

Fonctionnement

Dépenses nettes :5 675 792,58 €

Recettes nettes :6 095 943,37 €

Investissement

Dépenses nettes :1 676 570,69 €

Recettes nettes :1 743 273,76 €

- constate que l'excédent dégagé en 2018 par la section de fonctionnement est donc égal à 420 150,79 € et qu'en reprenant l'excédent de fonctionnement 2017 reporté sur 2018 en section de fonctionnement (534 797,57 €), le résultat de fonctionnement 2018 est de 954 948,36 €,
- constate que l'excédent dégagé en 2018 par la section d'investissement est donc égal à 66 703,07 € et qu'en reprenant l'excédent d'investissement 2017, le résultat d'investissement 2018 est de 6 835 408,15 €.

IV – Affectation du résultat – Budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- constate, sur l'exercice budgétaire 2018, un excédent de fonctionnement de clôture égal à 420 150,79 € et un excédent d'investissement de clôture égal à 66 703,07 €,
- reporte l'excédent d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », d'un montant de 6 835 408,15 € dans le budget primitif 2019,
- reporte un total de 103 243 € au compte 002, correspondant au résultat de fonctionnement reporté en section de fonctionnement du budget primitif 2019,
- affecte 851 705,36€ au compte 1068, correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés (= compte de réserve) en section d'investissement du budget primitif 2019.

V – Compte administratif 2018 – Budget annexe Espace Monts d'Or

Après en avoir délibéré, le conseil municipal après que le Maire se soit retiré, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2018 du budget annexe arrêté aux montants suivants :

Fonctionnement

Dépenses nettes : 30 080,87 €

Recettes nettes : 36 985,38 €

Investissement

Dépenses nettes : 7 520,00 €

Recettes nettes : 5 160,00 €

- constate que l'excédent dégagé en 2018 par la section de fonctionnement est donc égal à 6 904,51 € et qu'en reprenant l'excédent de fonctionnement 2017 reporté sur 2018, le résultat est de 15 117,57 €,

- constate que le déficit constaté en 2018 par la section d'investissement est donc égal à 2 360 € et que le résultat d'investissement de clôture 2018 est de 200 €.

VI – Affectation du résultat – Budget annexe Espace Monts d'Or

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- constate, sur l'exercice budgétaire 2018, un excédent de fonctionnement de clôture égal à 6 904,51 € et un déficit d'investissement de clôture égal à 2 360 €,
- affecte la somme de 15 117,57 € au compte 002, correspondant au résultat de fonctionnement reporté, en section de fonctionnement du budget primitif 2019,
- affecte la somme de 200 € au compte 001, correspondant au résultat d'investissement reporté, en section d'investissement du budget primitif 2019.

VII – Vote des taux d'imposition 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de diminuer en 2019 les taux des impôts communaux de la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, et de reconduire celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties comme suit :

- Taxe d'habitation13,18 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties14,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties20,24 %

VIII – Budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2019 arrêté comme présenté ci- dessous:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 072 890,00 euros	6 072 890,00 euros
Investissement	8 800 113,51 euros	8 800 113,51 euros

IX – Convention de forfait communal 2018-2019 entre la commune et l'OGEC de l'école Saint-Joseph – Les Chartreux sous contrat d'association

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la nouvelle convention entre la commune et l'O.G.E.C. Saint-Joseph définissant les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph – Les Chartreux pour l'année scolaire 2018-2019,
- autorise le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer ladite convention et ses éventuels avenants,
- dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2019, à l'article 6574.

X – Attribution des subventions et échéancier des versements 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le tableau d'attribution et l'échéancier des versements des subventions à allouer aux associations et aux autres organismes pour l'année 2019 ci-joints,
- précise que les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € nécessitent la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

XI – Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle avec l'association « Crèche Halte-garderie Les Pastourelles »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle qui sera signée avec l'association « Crèche Halte-garderie Les Pastourelles »,
- autorise le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer ladite convention et ses éventuels avenants,
- dit que les crédits correspondants sont et seront inscrits au compte 6574 des budgets primitifs 2019 et 2020.

XII – Convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'association « Mélodie Champagne »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention d'objectifs et de moyens 2019 qui sera signée avec l'association « Mélodie Champagne »,
- autorise le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer ladite convention et ses éventuels avenants,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au compte 6574 du budget primitif 2019.

XIII – Budget primitif annexe 2019 – Espace Monts d'Or

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'Espace Monts d'Or de l'exercice 2019 arrêté comme présenté ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 117,57 euros	22 117,57 euros
Investissement	3 200,00 euros	3 200,00 euros

XIV – Vente aux enchères en ligne des chalets en bois type « Marché de Noël »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions),

- autorise le Maire à finaliser la vente des 20 chalets en bois type « Marché de Noël »,
- décide l'émission d'un titre de recettes à l'encontre des futurs acquéreurs,
- décide de sortir de l'inventaire ces biens mobiliers,
- dit que les recettes seront versées au compte 775 du budget 2019.

XV – Avenant à la garantie d'emprunt accordée à la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la réhabilitation de 135 logements sociaux sis 561, 562 et 563 avenue d'Ecully

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par la SCIC Habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 de l'avenant de réaménagement n°88142 et dans son annexe « Modification des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées »,
- accorde sa garantie jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- s'engage, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

XVI – Actualisation des tarifs de la TLPE pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs de la TLPE suivants pour l'année 2020 :

- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes

Année	Superficie par Dispositif (S)	Tarifs par m ²			
		Non numériques		Numériques	
		S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²	S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²
2020		21,10 €	42,20 €	63,30 €	126,60 €

- Enseignes

Année	Superficie totale (S)	Tarifs par m ²			
		S ≤ 7 m ²	7 m ² < S ≤ 12 m ²	12 m ² < S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²
2020	Exonérées de plein droit		21,10 €	42,20 €	84,40 €

XVII– Modification des tarifs des droits de place sur le marché communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- fixe les nouveaux tarifs des droits de place des emplacements au marché forain applicables à compter du 1^{er} avril 2019, comme suit :
 - Abonnés : 0,50 € du ml par séance
 - Occasionnels : 1 € du ml par séance
- acte que les autres tarifs précédemment adoptés pour l'année 2019, par délibération n°2018/58, continueront de s'appliquer.

XVIII – Adhésion au groupement de commandes dans le cadre du projet de réseau ReBOND et autorisation de signer la convention constitutive

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes dans le cadre du réseau ReBOND,
- autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention correspondante.

XIX – Marché de prestations intellectuelles – Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Espace Monts d'Or – Libération de la tranche conditionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- libère la tranche conditionnelle d'un montant de 38 720 € HT,
- autorise le Maire à signer les documents afférents,
- dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget primitif 2019 au compte 2313.

XX – Marché de travaux – Agrandissement et réhabilitation du groupe scolaire Dominique Vincent – Attribution du lot 0 Désamiantage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le choix pour le lot 0 du marché de travaux de l'entreprise EQUILIBRE ENVIRONNEMENT pour un montant total HT de 27 650,00 €,
- autorise le Maire à attribuer et signer le marché avec l'entreprise retenue,
- dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget primitif 2019 au compte 2313.

XXI – Marché de travaux – Rénovation des chaufferies et isolation de la toiture du gymnase Bonora et de la salle Maurice Jourdan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- attribue les 4 lots du marché de travaux aux entreprises comme suit :

Lot(s)	Attributaire	Montant TTC
01 : ETANCHEITE	CORMAN	161 988,62 €
02 : PEINTURE	MEUNIER	3 890,26 €
03 : SERRURERIE	CONFORM METAL	6 114,00 €
04 : CHAUFFAGE VENTILATION	IDEX	165 056,37 €

- autorise le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues,
- dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget primitif 2019 au compte 2313.

XXII – Accord-cadre de travaux – Renouvellement de la vidéo protection des bâtiments et sites de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- attribue l'accord-cadre de travaux à l'entreprise ENGIE INEO INFRACOM pour un montant HT de 189 732,23 €,
- autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont et seront inscrits aux budgets primitifs 2019, 2020, 2021 et 2022 au compte 2158.

XXIII – Nouvelle dénomination du parc des Cèdres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre et 2 abstentions), décide de modifier la dénomination du parc de Cèdres et de lui donner le nom de « Parc Simone Veil ».

XXIV – Projet « Expérimentation Open Data communale » : autorisation de signer la convention-cadre de partenariat entre la Métropole de Lyon et les communes partenaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve :
 - le projet de partenariat pour l'expérimentation "Open Data communale",
 - la convention-cadre de partenariat à passer entre la Métropole et les communes partenaires, fixant les modalités techniques et administratives et les contributions de chaque partenaire au projet d'expérimentation,
- autorise le Maire à signer ladite convention-cadre de partenariat sur le projet "Open Data communale",
- autorise le Maire à procéder à échéance au choix de la ou des licences d'exploitation : dans cette perspective, l'ouverture et la publication des données concernées seront envisagées prioritairement sous licence « Open Data », à l'exception de certaines données spécifiques pour lesquelles l'homologation préalable par les services de l'Etat sera privilégiée.

XXV – Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la modification du tableau des effectifs revalorisant, au 1^{er} février 2019, le grade d'éducateur de jeunes enfants en catégorie B en grade d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe en catégorie A.

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
OU PAR UN ADJOINT PAR SUBDELEGATION
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1) Marchés, commandes, contrats et conventions

- ❖ Marchés inférieurs à 25 000 € HT (Cf. tableau en annexe)
- ❖ Marchés supérieurs à 25 000 € et inférieurs à 90 000 € HT
 - ❖ 27/02/2019 : Marché de prestations intellectuelles : mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la rénovation des couvertures et des équipements CVC du gymnase Bonora et de la salle Maurice Jourdan (Coût annuel HT : 3 280 €)
 - ❖ 27/02/2019 : Marché de prestations intellectuelles : mission de contrôle technique pour la rénovation des couvertures et des équipements CVC du gymnase Bonora et de la salle Maurice Jourdan (Coût annuel HT : 3 240 €)

2) Louage de choses

- 07/02/2019 : Convention de mise à disposition d'un équipement municipal avec l'association TROC POTES SIROTE ET PAPOTE (A titre gratuit)